

## Un modèle de résolution pour les municipalités

### Faciliter l'allaitement dans les installations, les édifices et les parcs municipaux

Valoriser l'allaitement maternel dans les édifices, les parcs et les installations municipales est une façon pour les municipalités de contribuer au développement optimal des jeunes enfants et au bien-être des femmes, des familles et des collectivités. En offrant des environnements favorables et accueillants à l'allaitement, les municipalités rendent le geste d'allaiter plus facile à faire, partout et en tout temps.

#### Soutenir davantage les familles : tous peuvent jouer un rôle !

L'allaitement est le mode d'alimentation normal et inégalé pour les nourrissons et les jeunes enfants. Le lait maternel apporte non seulement tous les nutriments nécessaires à leur développement, mais contient aussi des centaines de substances, dont des anticorps, qui les protègent de plusieurs maladies. Pour les mères, l'allaitement est associé, entre autres, avec une diminution des risques de cancer du sein et de l'ovaire, de diabète de type II et de dépression post-partum. Sans compter que, par l'entremise d'un échange fréquent et soutenu, le geste d'allaiter favorise naturellement la relation mère-enfant si essentielle au développement de l'enfant.

**Il ne s'agit pas pour les municipalités de faire la promotion de l'allaitement, mais de concevoir des milieux accueillants pour les mères qui souhaitent allaiter leur enfant.**

La présence de milieux de vie favorables à l'allaitement exerce une influence positive sur la décision d'allaiter et facilite la poursuite de l'allaitement.

**Soutenir les familles sur son territoire peut notamment se faire en rendant les lieux propices à l'allaitement, en adoptant une politique à cet effet et en communiquant cette information aux employés et aux citoyens.**

Afin de simplifier la tâche aux municipalités qui désirent mettre en place une politique pour faciliter l'allaitement dans les lieux publics, un modèle de résolution est désormais mis à leur disposition (voir page 3). Chaque municipalité peut alors l'utiliser, ou l'adapter, en fonction de ses besoins spécifiques.

## Des initiatives inspirantes

### Faciliter l'allaitement dans les espaces publics

La [Ville de Gatineau](#) s'est engagée dans une démarche de sensibilisation et d'aménagement d'environnements accueillants afin de faciliter l'allaitement dans les lieux publics municipaux. Sa politique familiale, adoptée en 2013, comprend également des mesures favorables à l'allaitement<sup>1</sup>.

La petite [route de lait](#) de l'Outaouais<sup>2</sup> : plusieurs commerces et organismes outaouaisiens soutiennent les mères qui allaitent en leur offrant un lieu accueillant et confortable pour allaiter leur enfant avant de poursuivre leur route, et ce, sans achat requis de leur part. Les lieux sont identifiés par le logo international de l'allaitement<sup>3</sup>, visible à l'entrée de leur immeuble.

La [Ville de Toronto](#) a publié une [cartographie](#) des restaurants valorisant l'allaitement en public et encourage les entreprises, cinémas, restaurants et centres commerciaux à devenir des entreprises « amies des bébés ».

### Outils pour soutenir des initiatives favorables à l'allaitement

La [Ville de Toronto](#)<sup>4</sup>, de même que la province de la [Nouvelle Écosse](#)<sup>5</sup>, proposent sur leur site Web des fiches d'information s'adressant aux organismes, aux entreprises ou aux parents, concernant les milieux favorables à l'allaitement.

Pour d'autres initiatives, consultez la [bibliothèque virtuelle](#) du Mouvement Allaitement du Québec<sup>6</sup>.

## UN APPEL À L'ACTION!

Considérant les éléments mentionnés précédemment, l'Association pour la santé publique du Québec (ASPQ) et le Mouvement Allaitement du Québec (MAQ) appuient et saluent les initiatives des municipalités qui favorisent l'allaitement sur leur territoire et encouragent toutes les municipalités québécoises à joindre ces pionniers.

### Pour plus d'information, contactez :

Geneviève Guérin, analyste-recherchiste  
Association pour la santé publique du Québec  
514 528-5811 poste 250  
[gguerin@aspq.org](mailto:gguerin@aspq.org)

<sup>1</sup> [http://www.gatineau.ca/portail/default.aspx?p=sante\\_publique\\_qualite\\_vie/familles\\_aines/allaitement](http://www.gatineau.ca/portail/default.aspx?p=sante_publique_qualite_vie/familles_aines/allaitement)

<sup>2</sup> <http://santepublique-outaouais.qc.ca/actualites/tout-petits/allaitement/petite-route-de-lait-de-loutaouais/>

<sup>3</sup> <http://www.breastfeedingsymbol.org/wordpress/wp-content/uploads/2007/07/bficon-med.jpg>

<sup>4</sup> <http://www1.toronto.ca/wps/portal/contentonly?vgnextoid=83e64485d1210410VgnVCM10000071d60f89RCRD>

<sup>5</sup> <http://novascotia.ca/DHW/healthy-communities/documents/Breastfeeding-support-user-guide-FR.pdf>

<sup>6</sup> <http://allaiterauquebec.org/bibliothequevirtuelle/>

### Modèle de résolution

#### FACILITER L'ALLAITEMENT DANS LES ÉDIFICES, LES PARCS ET LES INSTALLATIONS MUNICIPALES

CONSIDÉRANT QUE \_\_\_\_\_ (nommer la ville) souscrit à une approche axée sur la qualité de vie et le bien-être des familles et sur la santé et le développement durable ;

CONSIDÉRANT QUE \_\_\_\_\_ (nommer la ville) s'engage activement à promouvoir la santé et le bien-être de ses citoyens ;

CONSIDÉRANT QUE les professionnels de la santé, à l'instar de Santé Canada, de la Société canadienne de pédiatrie, des Diététistes du Canada et du Comité canadien pour l'allaitement, recommandent l'allaitement maternel exclusif pour les six premiers mois de vie des nourrissons, puis la poursuite de l'allaitement, de 6 mois à 2 ans, voire plus, complémenté par des aliments appropriés ;

CONSIDÉRANT QU'offrir des milieux de vie favorables à l'allaitement contribue au développement optimal des jeunes enfants et au bien-être des femmes, des familles et de la société ;

CONSIDÉRANT QUE la Cour suprême a déjà statué en faveur de l'allaitement maternel dans les lieux publics ;

CONSIDÉRANT QU'il arrive encore trop souvent que l'on demande aux mères d'allaiter ailleurs que dans les espaces publics ;

Il est proposé par \_\_\_\_\_, appuyé par \_\_\_\_\_ et (unanimement résolu ou résolu à la majorité) que :

La ville/municipalité de (nom de la municipalité) s'engage à :

- 1- Adopter une série de mesures visant à favoriser, accueillir et protéger la pratique de l'allaitement maternel dans ses lieux municipaux ;
- 2- Identifier clairement les espaces publics municipaux comme étant des lieux où les femmes peuvent allaiter librement et sans obligation de se couvrir ;
- 3- Mettre en place une politique favorable à l'allaitement dans tous ses espaces publics et faire connaître cette politique tant aux gestionnaires et employés qu'aux citoyens (ou ajouter des mesures à une politique existante) ;
- 4- Adopter une politique pour soutenir ses employées qui allaitent et la faire connaître à tous les gestionnaires et employés.

\* Pour aller plus loin :

- 5- Soutenir la création d'une route du lait ;
- 6- Inviter les restaurateurs et commerçants du territoire à valoriser l'allaitement dans leurs établissements ;
- 7- Participer et soutenir l'organisation d'événements qui valorisent l'allaitement en public.